



## Assemblée générale

Distr. générale  
22 juillet 2004  
Français  
Original: anglais

### Cinquante-neuvième session

Point 67 e) de l'ordre du jour provisoire\*

### Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

## Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le Secrétaire général demeure convaincu que le mandat du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique conserve toute son utilité et que le Centre sert à créer un climat de coopération en faveur de la paix et du désarmement dans la région. Comme en témoignent les résolutions de l'Assemblée générale, le dialogue régional que le Centre encourage en organisant en Asie et dans le Pacifique diverses réunions traitant de toute la gamme des questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération est soutenu par les États Membres et les milieux universitaires de la région qui le considèrent comme un moyen d'identifier les questions de désarmement et de sécurité les plus pressantes intéressant la région et de chercher des solutions adaptées.

Pendant la période considérée, d'août 2003 à juillet 2004, le Centre a continué de promouvoir le désarmement et la sécurité en organisant des réunions et des conférences dans la région (Osaka (Japon), 19-22 août 2003; île de Cheju (République de Corée), 3-5 décembre 2003; et Almaty, 16-18 mars 2004). Il a continué de fournir une assistance aux cinq États d'Asie centrale en vue de l'élaboration et de la mise au point définitive d'un traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. À cet effet, il a organisé une série de consultations officielles entre les États de cette région. Le Centre a aussi continué d'aider la Mongolie afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour consolider et

\* A/59/150.



renforcer sa sécurité internationale et son statut d'État exempt d'armes nucléaires. En outre, il a engagé dans la région un dialogue sur les résultats et recommandations de l'étude des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

Les consultations concernant le transfert du Centre se sont poursuivies avec le pays hôte. Les versions finales d'un projet d'accord de siège et d'un projet de mémorandum d'accord sur la contribution financière du Népal aux dépenses de fonctionnement ont été transmises au Gouvernement népalais en décembre 2001 et en avril 2002, respectivement. Des rappels ont été envoyés aux autorités népalaises en décembre 2002, en février et en mai 2003. Le Département des affaires de désarmement et les autorités népalaises recherchent actuellement un accord sur les questions en suspens en vue de mettre au point un accord et un mémorandum d'accord avec le pays hôte.

## Table des matières

|   | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction . . . . .   | 1–2                | 3           |
| II. Activités du Centre . . . . .   | 3–21               | 3           |
| III. Effectifs et financement . . . . .   | 22–26              | 7           |
| IV. Conclusions . . . . .   | 27–29              | 8           |
| Annexes   |                    |             |
| I. État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour l'exercice 2002-2003 . . . . . |                    | 9           |
| II. Activités à financer . . . . .  |                    | 10          |

## I. Introduction

1. Le 8 décembre 2003, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 58/62, intitulée « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ». Aux paragraphes 5, 6 et 7 de cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de fournir au Centre régional, dans la limite des ressources disponibles, tout l'appui dont il avait besoin pour exécuter son programme d'activités; l'a prié instamment de veiller à ce que le Centre régional opère effectivement à partir de Katmandou dans les six mois qui suivraient la signature de l'accord avec le pays hôte et à ce qu'il fonctionne efficacement; et l'a prié de lui rendre compte, à sa cinquante-neuvième session, de l'application de la résolution.

2. Le présent rapport est soumis en réponse à cette demande. Il couvre les activités menées par le Centre pendant la période d'août 2003 à juillet 2004. On trouve à l'annexe I un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre couvrant l'exercice biennal 2002-2003, et à l'annexe II la liste des activités pour lesquelles le Centre doit trouver un financement auprès de donateurs.

## II. Activités du Centre

3. Le Secrétaire général demeure convaincu que le mandat du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement conserve toute son utilité et que le Centre sert à créer un climat de coopération en faveur de la paix et du désarmement dans la région. Les consultations menées par le Directeur du Centre avec les États Membres et les établissements universitaires de cette région ou d'autres régions ainsi que les réunions organisées par le Centre ont confirmé qu'on souhaitait vivement voir le Centre continuer à favoriser le dialogue régional et sous-régional dans un souci d'ouverture et de transparence et afin de renforcer la confiance et de promouvoir le désarmement et la sécurité. À cet égard, l'Assemblée générale et la communauté de l'Asie et du Pacifique ont estimé que les réunions régionales organisées par le Centre avaient été très utiles.

4. Dans cet esprit et malgré les ressources financières limitées qu'il a reçues des États Membres et d'autres organisations intéressées qui ont versé des contributions volontaires, le Centre a organisé, pendant la période considérée, une conférence régionale sur le désarmement intitulée « Maîtrise des armements et désarmement : perspectives d'avenir », qui a eu lieu à Osaka (Japon) du 19 au 22 août 2003.

5. La conférence, organisée en étroite coopération avec le Gouvernement japonais et la ville d'Osaka, a réuni une cinquantaine de participants appartenant à des gouvernements, des instituts de recherche, des médias et des organisations non gouvernementales (ONG), qui y assistaient à titre individuel. Elle a examiné notamment la situation internationale actuelle en matière de sécurité, le rôle de l'Organisation des Nations Unies, la menace du terrorisme, les armes de destruction massive compte tenu des atteintes actuelles aux normes multilatérales relatives à la non-prolifération et au désarmement, les zones exemptes d'armes nucléaires et les moyens d'amener la Conférence du désarmement à sortir de l'impasse actuelle. Les participants à la Conférence ont également porté leur attention sur la question des armes légères, la transparence dans le domaine des armements, les perspectives

sexospécifiques du désarmement et la nécessité de favoriser le passage d'une culture de violence à une culture de paix.

6. Une séance entièrement consacrée à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération s'est tenue avec la participation d'une cinquantaine d'enseignants d'écoles primaires et secondaires. Les participants ont été mis au courant de l'historique et des recommandations de l'étude des Nations Unies sur la question. Ils ont aussi entendu des communications présentées par l'Action mondiale des parlementaires, par la Conférence mondiale des religions pour la paix, par l'Université de Nagasaki et par des organisations internationales quant à leur expérience et leurs activités respectives dans les domaines du désarmement et de l'éducation pour la paix. Les nombreux échanges auxquels ont procédé les participants ont révélé l'intérêt que les enseignants portent à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, démontrant ainsi l'utilité de l'étude des Nations Unies sur cette question.

7. La conférence a été considérée comme très utile par les participants car elle leur a permis d'analyser les menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité et d'examiner un large éventail de mesures de désarmement visant à y remédier. Les milieux de l'enseignement d'Osaka et la presse ont particulièrement bien accueilli la façon dont le Centre régional a introduit dans le débat la question de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Les participants ont unanimement préconisé le renforcement des conventions et des traités en vigueur dans le domaine du désarmement.

8. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de servir de cadre aux discussions de la communauté de l'Asie et du Pacifique sur les problèmes de sécurité et de désarmement en organisant des réunions régionales. Le Centre et la République de Corée ont organisé conjointement une conférence sur les questions de désarmement et de non-prolifération intitulée « Atteintes aux normes relatives à la non-prolifération et au désarmement en Asie de l'Est », qui a eu lieu dans l'île de Cheju en République de Corée, du 3 au 5 décembre 2003.

9. Une trentaine de participants appartenant à des gouvernements, des instituts de recherche, des médias et des organisations non gouvernementales (ONG), venus principalement de l'Asie et du Pacifique, ont assisté à titre individuel à cette conférence, la deuxième que le Centre et le Gouvernement de la République de Corée organisaient conjointement. Ils ont examiné entre autres les atteintes aux normes relatives à la non-prolifération et au désarmement en Asie de l'Est; la réponse aux menaces de prolifération des armes de destruction massive; les questions relatives à la non-prolifération dans la péninsule coréenne; ainsi que les inquiétudes en matière de prolifération et les questions de vérification. À cet égard, la conférence a abordé les perspectives du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'application de la Convention sur les armes chimiques, le contrôle des exportations, l'Initiative de lutte contre la prolifération, le régime de contrôle de la technologie des missiles, ainsi que la vérification dans les domaines des armes de destruction massive et des missiles.

10. Les participants ont estimé la conférence de Cheju fort utile par car elle leur a permis de traiter des questions urgentes, en particulier la crise nucléaire dans la péninsule coréenne, les nouvelles atteintes au Traité sur la non-prolifération et les moyens de remédier au risque d'une éventuelle prolifération des armes de destruction massive, et la vérification.

11. Durant la période étudiée, le Centre a organisé, en coopération étroite avec les Gouvernements kazakh et japonais, une conférence régionale sur la question des armes légères, qui s'est tenue à Almaty du 16 au 18 mars 2004. Une quarantaine de participants, notamment des experts venant des cinq États d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) ont assisté à cette première conférence organisée dans la région sur la question des armes légères.

12. La conférence a examiné le rôle des interlocuteurs nationaux et des organismes nationaux de coordination; la coopération transfrontière et l'échange d'informations; la législation et la réglementation nationales et les procédures administratives; le système d'autorisation des exportations/importations et le marquage; la gestion des stocks; et le rôle de la société civile. Son objectif principal était de mieux faire connaître au groupe des cinq États d'Asie centrale le Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en 2001. Le Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU a communiqué aux participants des renseignements détaillés sur l'historique, les aspects de fond et la mise en œuvre du Programme d'action. En outre, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a organisé pendant la conférence un atelier pour contribuer à l'élaboration des rapports nationaux. Les participants ont aussi pu se familiariser avec les enseignements tirés de l'expérience acquise en dehors de la région de l'Asie centrale et recueillir les avis de diverses organisations internationales et ONG.

13. Le groupe des États d'Asie centrale a estimé très utile la conférence organisée par le Centre car elle leur a permis de procéder à un premier échange de renseignements sur des aspects essentiels du Programme d'action. Il est encourageant de constater qu'en dépit de diverses contraintes, notamment d'ordre technique et financier, les cinq États se sont déclarés prêts à rédiger leurs rapports nationaux. En adoptant le communiqué final, les membres du groupe ont exprimé le vœu de s'attaquer ensemble au trafic illicite des armes légères dans la région. Le Centre continuera à apporter au groupe des États d'Asie centrale l'assistance nécessaire à la mise en œuvre effective du Programme d'action.

14. Au cours de la période considérée, le Centre est resté en relation étroite avec le Conseil de sécurité et de coopération en Asie et dans le Pacifique dont il a invité les membres à participer aux réunions qu'il avait organisées. Il a continué d'étudier la possibilité de coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Forum des îles du Pacifique et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), des établissements universitaires et des ONG de la région de l'Asie et du Pacifique en les invitant à participer au dialogue sur la sécurité et le désarmement. Il a engagé des consultations avec certains membres de l'ANASE et le secrétariat du Forum des îles du Pacifique afin d'étudier les possibilités de coopérer dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

15. Le Centre a également continué d'instaurer des relations de travail fructueuses avec les organisations internationales qui s'occupent du désarmement. À cet égard, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont été invitées à participer à

la conférence organisée par le Centre à Osaka et sur l'île de Cheju. Le Directeur du Centre a participé à la réunion du Comité directeur du Conseil de sécurité et de coopération en Asie et dans le Pacifique et à la Conférence générale du Conseil à Jakarta du 7 au 9 décembre 2003 ainsi qu'à la réunion du Groupe de travail dudit Conseil de sécurité et de coopération tenue à Singapour du 10 au 12 décembre 2003 sur les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité. Le Centre entend intensifier encore les rapports et les relations de travail avec ces organisations.

16. L'utilité du dialogue régional que le Centre souhaite favoriser, notamment en organisant des réunions dans la région de l'Asie et du Pacifique, est pleinement reconnue dans les résolutions de l'Assemblée générale. Les États Membres et les groupements universitaires de la région sont convaincus que ce dialogue doit être poursuivi afin d'identifier les questions urgentes touchant au désarmement et à la sécurité dans la région et d'encourager les initiatives à ce niveau. Le Centre a établi un réseau qui le met en relation avec ses interlocuteurs de la région, et qui permet d'échanger des données et des informations et d'étudier les possibilités de collaborer à des activités conjointes dans les domaines du désarmement et de la sécurité en Asie et dans le Pacifique. Le site Web du Centre, créé en janvier 2002, a été développé depuis. Une brochure décrivant les travaux du Centre a été publiée et largement diffusée. Le Centre a par ailleurs publié une série consacrée au dialogue Asie-Pacifique, intitulée « Pacific-Asia Dialogue » reflétant les débats de la Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement tenue à Kyoto en 2002.

17. Par ailleurs, le Centre a commencé les activités préparatoires en vue d'une conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement intitulée « Défis croissants à la paix, à la sécurité et au désarmement dans le monde d'aujourd'hui », qui aura lieu à Sapporo (Japon) du 26 au 29 juillet 2004. Il sera question notamment des atteintes de plus en plus graves à la non-prolifération nucléaire, de la réaction de la communauté internationale face à ces atteintes, des ventes d'armes nucléaires au marché noir, du renforcement de l'AIEA, des difficultés et des perspectives de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, de la sécurité régionale en Asie du Nord-Est et du rôle de la société civile.

18. Comme suite à une demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 52/38 S, 53/77 A, 55/33 W, 57/69 et dans sa décision 58/518, le Centre a continué de fournir une assistance aux cinq pays d'Asie centrale pour établir la version finale d'un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Afin de faciliter ce processus, le Centre a organisé depuis 1998 six réunions de groupes d'experts sous le parrainage de l'Organisation des Nations Unies, dont la dernière a eu lieu à Samarcande (Ouzbékistan) en septembre 2002. Lors de cette réunion, les experts du Groupe des cinq États d'Asie centrale ont convenu d'un texte de traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires (texte de Samarcande).

19. Des consultations se déroulent actuellement entre le Groupe des cinq États d'Asie centrale et les États dotés de l'arme nucléaire afin d'obtenir l'appui de ces derniers au texte de Samarcande. Dans le cadre des préparatifs de la septième réunion du Groupe d'experts parrainée par l'ONU et prévue pour septembre 2004, le Centre a organisé une série de consultations officielles entre les États du Groupe afin de résoudre les problèmes en suspens. Le Secrétaire général espère qu'un traité

portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale sera bientôt conclu et signé, et qu'il contribuera à l'action menée par la communauté internationale pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. Il tient à remercier le Gouvernement japonais du généreux appui financier qu'il apporte à cette initiative.

20. Soucieux de promouvoir la coopération avec ses divers interlocuteurs, le Centre a fourni des services fonctionnels et techniques à l'Association japonaise pour les Nations Unies afin de l'aider à organiser le dixième Colloque de Kanazawa sur l'Asie du Nord-Est, qui s'est tenu du 7 au 9 juin 2004 sur le thème du dixième anniversaire du processus de Kanazawa. Les participants ont notamment examiné le renforcement communautaire en Asie du Nord-Est et son avenir, les modalités de prévention des conflits et de gestion des crises, les ventes d'armes nucléaires au marché noir, le cycle de combustible nucléaire, le monde en pleine mutation et l'adaptation des institutions internationales, le rôle actuel de l'armée, y compris l'Initiative de sécurité contre la prolifération, et la sécurité alimentaire, énergétique et écologique. Ils ont en outre examiné la question de la péninsule coréenne, des négociations entre les six parties, des garanties de sécurité et des aspects humanitaires. À la fin du colloque, les participants ont adopté une résolution commémorative par laquelle ils ont encouragé le processus de Kanazawa à envisager d'établir un plan de paix et de prospérité régionales, de créer des mécanismes institutionnels et d'en élargir la base financière.

21. En application de la résolution 57/67 de l'Assemblée générale, le Centre a tenu des consultations avec les cinq États nucléaires, le Groupe des cinq États d'Asie centrale et la Mongolie pour renforcer encore le statut d'État exempt d'armes nucléaires de cette dernière. Un rapport distinct du Secrétaire général a été présenté sur ce sujet à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

### **III. Effectifs et financement**

22. Conformément à la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, en date du 30 novembre 1987, le Centre a été créé en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires que les États Membres et les organisations intéressées pourraient verser à cet effet. Dans sa résolution 58/62, l'Assemblée s'est félicitée de l'appui politique et des contributions financières volontaires que le Centre régional continuait de recevoir, qui étaient essentiels à la poursuite de ses activités, et a prié le Secrétaire général de fournir au Centre régional, dans les limites des ressources disponibles, tout l'appui dont il avait besoin pour exécuter son programme d'activité. L'Assemblée a aussi prié instamment le Secrétaire général de veiller à ce que le Centre régional opère effectivement à partir de Katmandou dans les six mois qui suivraient la signature de l'accord avec le pays hôte et à ce qu'il fonctionne efficacement.

23. À cet égard, les consultations se sont poursuivies avec le gouvernement hôte afin d'accélérer le transfert du Centre à Katmandou. Il convient de rappeler que les versions finales d'un projet d'accord de siège et d'un projet de memorandum d'accord sur la contribution financière du Népal aux dépenses de fonctionnement ont été présentées aux autorités népalaises pour examen le 6 décembre 2001 et le 12 avril 2002, respectivement. Par la suite, des rappels ont été envoyés pour examen aux autorités népalaises le 9 décembre 2002, le 3 février 2003 et le 6 mai 2003. Le Gouvernement népalais, par ses lettres datées du 26 septembre 2003 et du 15 juillet

2004, a réitéré qu'il était disposé à accueillir le Centre et à conclure les accords pertinents sans tarder. Le Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU et les autorités népalaises négocient actuellement sur les questions en suspens en vue d'arrêter le texte définitif de l'accord de siège et du mémorandum d'accord permettant d'installer le Centre à Katmandou.

24. Au cours de la période considérée, de janvier 2002 à décembre 2003, des contributions volontaires d'un montant de 64 500 dollars ont été reçues. Le Secrétaire général souhaite remercier les Gouvernements de la République de Corée, de la Mongolie, du Pakistan et de la Thaïlande pour leurs contributions.

25. Le Secrétaire général souhaite aussi remercier les Gouvernements du Japon, du Kazakhstan et de la République de Corée ainsi que la ville d'Osaka pour l'appui financier et technique qu'ils ont apporté aux conférences et réunions des Nations Unies organisées par le Centre au cours de l'année écoulée. Il se félicite de l'appui politique et financier que le Centre continue de recevoir de la région.

26. L'effectif du Centre régional comprend actuellement le Directeur et un agent des services généraux.

#### **IV. Conclusions**

27. **Comme par le passé, le Centre a servi de cadre au dialogue régional et sous-régional sur les questions de sécurité et les questions relatives au désarmement mondial et régional, et a permis d'appuyer les initiatives régionales dans les domaines du désarmement et de la sécurité liés aux armes de destruction massive et aux armes légères. En outre, le Centre a engagé un dialogue régional sur les conclusions et recommandations de l'étude de l'ONU consacrée à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Les États Membres et la communauté de l'Asie et du Pacifique se sont vivement félicités des activités menées par le Centre.**

28. **Pour promouvoir une coopération et une interaction accrues, le Centre a élargi ses contacts avec les établissements universitaires, les fondations et les organisations régionales et sous-régionales en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'avec les organisations internationales qui travaillent dans le domaine du désarmement. Il a réussi à susciter l'intérêt du public pour l'évolution et les progrès du désarmement et de la sécurité dans la région. Grâce à son site Web et à la production d'une brochure sur ses diverses activités, laquelle a été largement diffusée, le Centre a élargi encore la communication avec ses interlocuteurs.**

29. **Pour pouvoir développer le champ de ses activités, qui sont exclusivement tributaires des contributions volontaires des États Membres et des organisations intéressées, il est indispensable que le Centre dispose d'un appui financier accru et stable. Tout en exprimant sa gratitude pour les contributions reçues, le Secrétaire général demande à nouveau aux États Membres, en particulier à ceux de la région de l'Asie et du Pacifique, de continuer de verser ou d'augmenter leur contribution au Centre, afin de soutenir son programme d'activité.**



## Annexe I

**État financier du Fonds d'affectation spéciale  
pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix  
et le désarmement en Asie et dans le Pacifique  
pour l'exercice 2002-2003**

|  | <i>Dollars É.-U.</i> |
|--|----------------------|
| I. Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2002 . . . . .                     | 137 196              |
| II. Recettes   |                      |
| Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 décembre 2003           |                      |
| Contributions volontaires <sup>a</sup> . . . . .                       | 64 500               |
| Intérêts créanciers . . . . .  | 15 054               |
| Recettes diverses. . . . .   | 44 240               |
| <b>Total partiel. . . . .</b>  | <b>123 794</b>       |
| III. Dépenses  |                      |
| Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 décembre 2003 . . . . . | 43 352               |
| Appui au programme. . . . .  | 5 092                |
| Ajustement au titre de la période précédente . . . . .                 | 3 000                |
| <b>Total partiel. . . . .</b>  | <b>51 444</b>        |
| IV. Solde au 31 décembre 2003 . . . . .                                | 209 546              |
| <sup>a</sup> 2002 : République de Corée (15 000 dollars)               |                      |
| 2003 : République de Corée (40 000 dollars)                            |                      |
| Mongolie (1 000 dollars)   |                      |
| Pakistan (5 500 dollars)   |                      |
| Thaïlande (3 000 dollars)  |                      |

## Annexe II

### Activités à financer

#### Projet I

##### Titre du projet

Seizième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement consacrée aux atteintes de plus en plus graves à la paix, à la sécurité et au désarmement dans le monde d'aujourd'hui

##### Objet

Aider la communauté de l'Asie et du Pacifique à promouvoir le dialogue sur les questions de désarmement nucléaire et de non-prolifération

##### Lieu

Sapporo (Japon)

##### Durée

Quatre jours (26-29 juillet 2004)

##### Nombre de participants

Soixante participants (universitaires, représentants d'États et d'ONG)

##### Prévisions de dépenses

|  | <i>Dollars É.-U.</i> |
|--|----------------------|
| Frais de voyage des participants . . . . . | 133 000              |
| Frais de voyage du personnel . . . . .     | 24 000               |
| Dépenses de fonctionnement . . . . .       | 17 900               |
| <b>Total . . . . .</b>                     | <b>174 900</b>       |

#### Projet II

##### Titre du projet

Réunion du groupe d'experts parrainée par l'ONU sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale

##### Objet

Permettre au Groupe des cinq États d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) de parvenir à une position commune au sujet des observations formulées par les États dotés de l'arme nucléaire sur le texte de Samarcande concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale

**Lieu**

Tachkent

**Durée**

Quatre jours (septembre 2004)

**Nombre de participants**

Dix (deux experts de chaque État du Groupe des cinq États d'Asie centrale)

**Prévisions de dépenses**

|  | <i>Dollars É.-U.</i> |
|--|----------------------|
| Frais de voyage des participants . . . . .   | 15 000               |
| Frais de voyage du personnel (y compris du personnel auxiliaire). . . . .                                    | 55 000               |
| Dépenses de fonctionnement (y compris du personnel auxiliaire d'appoint des services de conférence). . . . . | 34 000               |
| <b>Total. . . . .</b>  | <b>104 000</b>       |

**Projet III****Titre du projet**

Séminaire régional des Nations Unies sur les armes légères dans le Pacifique Sud

**Objet**

Promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action dans les pays de la région de l'Asie et du Pacifique pour préparer la deuxième Réunion biennale des États

**Lieu**

Nadir (Fidji)

**Durée**

Trois jours (18-20 août 2004)

**Nombre de participants**

Une soixantaine de participants venant de la région de l'Asie et du Pacifique

**Prévisions de dépenses**

|  | <i>Dollars É.-U.</i> |
|--|----------------------|
| Frais de voyage des participants . . . . . | 121 800              |
| Frais de voyage du personnel . . . . .     | 30 400               |
| Dépenses de fonctionnement. . . . .        | 17 500               |
| <b>Total . . . . .</b>                     | <b>169 700</b>       |

**Projet IV****Titre du projet**

Conférence commune ONU/République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération

**Objet**

Troisième Conférence régionale sur le désarmement chargée d'examiner les problèmes liés à la sécurité en Asie du Nord-Est, y compris la non-prolifération, les missiles et les armes de destruction massive

**Lieu**

Île de Cheju (République de Corée)

**Durée**

Trois jours (décembre 2004)

**Nombre de participants**

Une trentaine de participants venant de la région de l'Asie et du Pacifique

**Prévisions de dépenses**

|  | <i>Dollars É.-U.</i> |
|--|----------------------|
| Frais de voyage des participants . . . . . | 65 000               |
| Frais de voyage du personnel . . . . .     | 18 000               |
| Dépenses de fonctionnement. . . . .        | 17 500               |
| <b>Total. . . . .</b>                      | <b>100 500</b>       |